

Berne, le 20 décembre 1919.

8 14.24.P.4. 111 My

Liechtenstein

Monsieur le Ministre.

En nous référant à nos communications télégraphiques, nous avons l'honneur de vous donner quelques explications complémentaires sur la question de la Conférence avec les délégués liechtensteinois.

Nous avons proposé le 1er décembre comme date de réunion de la Conférence. M. Beck nous a fait savoir que cette date ne convenait pas aux délégués de la Principauté et qu'il nous suggérait soit le 12, soit le 17. Comme le 17 nous paraissait un peu trop près de Noël, nous avons choisi le 12. Nos différents départements se sont déclarés d'accord, et M. Beck a été officiellement informé le 5 décembre que la réunion aurait lieu le 12, à 9 h. du matin, dans la salle No. 1 du Parlement. M. Beck est arrivé le 9 pour nous dire que le Prince Édouard désirait assister lui-même à la Conférence, bien que sa présence n'eût jamais été annoncée ni prévue. Il ajouta que

Monsieur Bourcart
Ministre de Suisse en Autriche
V i e n n e .

BA 27

le Prince ne pouvait pas arriver pour le 12 et qu'il demandait en conséquence que la Conférence fût renvoyée au 17. Nous téléphonâmes le jour même à nos différents départements qui se déclarèrent d'accord avec cette nouvelle prorogation, et nous pûmes informer, dès le 9 décembre au soir, M. Beck que sa proposition de renvoi au 17 était acceptée. A vrai dire, c'était sans grand plaisir que nous voyions venir le Prince Édouard. Ces Conférences devaient avoir, dans notre esprit, un caractère éminemment technique; en outre, la présence d'un membre d'une famille régnante au sein d'une Conférence de fonctionnaires démocratiques nous semblait de nature à troubler quelque peu la simplicité des rapports entre délégués. Toutefois, nous n'avons pas cru devoir exprimer ces scrupules, car il y aurait eu une certaine mauvaise grâce de notre part à les manifester.

Le 11 décembre, nous avons reçu votre télégramme No. 99. Comme c'étaient les Liechtensteinois qui nous avaient demandé d'examiner un régime convenable à appliquer aux deux pays, nous n'avons pas voulu paraître leur courir après. S'ils n'étaient pas pressés de venir, s'ils désiraient négocier d'abord avec l'Autriche, nous voulions les laisser faire et nous tenions tout particulièrement à ne pas manifester un empressement qui aurait pu être mal interprété. Nous avons en conséquence fait venir M. Beck; nous lui avons dit que son Gouvernement montrait, par des demandes successives de renvoi, qu'il n'était pas encore prêt à entrer en négociations et que nous estimions préférable de renvoyer la Conférence à une époque à déterminer et de ne plus en parler jusqu'à ce que les

Le Prince de Monaco est arrivé à
Paris le 13, nous reçoivons votre
télégramme No. 3 du 12, l'affaire
était ainsi établie et nous avons
estimé, d'accord avec M. Beck,
qu'il n'y avait pas lieu de
modifier encore une fois les
choses.

Liechtensteinois fussent, une fois pour toutes, en mesure de nous faire savoir d'une manière positive et certaine si et quand ils voulaient venir. Tout cela se passa de la manière la plus amicale; mais nous espérons que M. Beck aura compris que nous attendrons désormais de pied ferme et que nous ne ferons plus d'avances.

Lorsque, le 13, nous reçûmes votre télégramme No. 3 du 12, l'affaire était ainsi établie et nous avons estimé, d'accord avec M. Beck, qu'il n'y avait pas lieu de modifier encore une fois les choses.

A cette occasion, nous avons constaté les inconvénients qui résultent du fait que la politique du Liechtenstein est dirigée plutôt de Vienne que de Vaduz. Il arrive ainsi que M. Beck nous transmet des communications qui ne sont pas en accord avec celles que vous fait le Prince Edouard. Cela produit des confusions. Nous reconnaissons bien volontiers que le Prince Edouard est sans doute souvent infiniment mieux au courant que M. Beck et que ses renseignements ont une toute autre valeur et une toute autre portée! Mais en ce qui concerne des communications officielles, il serait préférables qu'elles nous vinssent toujours par l'intermédiaire de M. Beck, si nous voulons éviter que des confusions se produisent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

LE MINISTRE POLITIQUE FÉDÉRAL.